

NOM DU SITE : PARC JEAN CLAUDE PATUREL - AMENAGEMENT D'UN PARC NATUREL SUR 10 HECTARES

LOCALISATION : CROLLES



DESCRIPTIF DU SITE :

Créer, sur des terrains agricoles, un espace naturel accessible à tous sur 10 ha qui soit un lieu de détente, un point d'accroche pour les habitants car il se situe à la frontière entre les secteurs d'activités et des zones d'habitations.

Il doit s'intégrer à l'environnement existant puisqu'il se trouve proche de zones d'habitations et d'un espace culturel. Il doit conserver le paysage existant ainsi que les plantations et chantournes.

Etudes et travaux réalisés en 3 phases de 2007 à 2013

Coût de l'aménagement du parc : de l'ordre de 2.7 M€ TTC.

ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Intégrer le thème de l'eau dans l'aménagement du parc, qui doit rester une présence naturelle d'animation du parc tout en répondant à 3 objectifs :

Suppression d'un point noir de notre schéma directeur eaux pluviales :

Le réseau d'eaux pluviales de CROLLES présentait des insuffisances importantes en période de fortes pluies sur le secteur haut de la rue Léo LAGRANGE. Nous avons donc dévié le réseau en amont pour le faire transiter à travers le réseau à ciel ouvert du parc. La création d'un bassin de rétention de 2000 m³ permet de tamponner les eaux stockées qui sont ensuite évacuées avec un débit de fuite dans le réseau existant à l'aval du parc.

Traitement des eaux pluviales sans canalisation :

Afin de conserver l'esprit "espace naturel" du parc nous avons, dans son aménagement, édicté des grands principes, dont celui d'une collecte d'eaux pluviales sans tuyau. Nous avons donc réalisé un réseau de noues et un plan de nivellement qui verse sur le parcours de l'eau qui est un grand thème du parc.

Valorisation des eaux de toitures pour l'arrosage de jardins familiaux :

Les jardins familiaux sont découpés en 50 parcelles environ pour une surface totale de 3000 m². L'espace Paul Jargot, bâtiment public à l'entrée du parc, a été vu comme une ressource potentielle pour l'arrosage des jardins. Une surface de toiture de 2300 m², une différence de niveau entre jardin et bâtiment permet un écoulement gravitaire. Nous avons donc réalisé un réseau de collecte qui alimente une cuve de 60 m³ dans laquelle 3 pompes à bras viennent puiser l'eau d'arrosage des jardins.

Distinction eaux pluviales de chaussées et eaux pluviales « propres »	Oui : Eaux du parc et de bassins amonts → tamponnement dans noue/bassin de rétention 2000 m ³ avec rejet régulé au réseau principal. Eaux de toitures 2300 m ² (Espace P JARGOT) → Valorisation pour l'arrosage des jardins familiaux
Optimisation des surfaces non imperméabilisées	Oui : Pas de surface imperméabilisée dans le parc à l'exception des traitements en béton de l'entrée principale.
Mise en place d'ouvrages robustes « autonomes », et pérennes favorisant une maîtrise des coûts de gestion.	Oui : Rétention à ciel ouvert avec bassin et noues intégrée aux espaces paysagers.

ETAT D'AVANCEMENT :

Travaux terminés en 2013

2010 phase 1: travaux de plantations sur la frange sud du parc.

2011 phase 2 : réalisation de l'aire de jeux et aménagement des abords de l'aubade.

2012 phase 3: Cœur du parc

GOVERNANCE

Qui met en œuvre ?	Maîtrise d'ouvrage : Ville de CROLLES Maîtrise d'œuvre : SQUARE ET PAYSAGE : F JAULIN LAND FABRIK : D CHENEAU
Qui gère ?	CROLLES → services techniques : Centre municipal.
Qui est propriétaire in fine ?	Commune de CROLLES.
Quelle interaction entre les différents acteurs public/privé ?	Les jardins familiaux sont gérés par une association. La commune met à disposition 3000 m ² de terrain découpés en parcelles de 25 m ² à 75 m ² équipées de boxes et locaux communs ainsi que l'équipement pour l'arrosage qui est composé d'une cuve de 60 m ³ et de 3 pompes à bras.

INDICATEURS DE REUSSITE DU PROJET

La conciliation des intérêts de chaque acteur de la gestion de l'eau :

Service Police de l'eau : prescriptions sur la qualité des rejets, la gestion des pluies fréquentes et exceptionnelles	OUI : dossier loi sur l'eau pour cette opération – dossier de déclaration.
Gestionnaire du réseau d'assainissement : maintien de la capacité des réseaux pour les pluies fréquentes et facilité d'entretien des ouvrages de raccordement	Moyen : Collecte des bassins amonts par collecteur ø 800 jusqu'à l'entrée du parc puis création de noues se connectant dans le bassin de rétention. Evacuation du débit de fuite par une noue vers le réseau de collecte principal. Pas de réseau enterré et très peu d'imperméabilisation des surfaces.
Promoteur/aménageur : limiter l'emprise des ouvrages afin de réduire le coût du foncier et optimiser la revente ultérieure	NON : Parc qui est un espace public.
Collectivités : concevoir des ouvrages qui permettent la mutualisation des fonctions ou usages, dans un souci d'optimisation de l'espace et d'intégration paysagère et urbaine	Oui : Utiliser le réseau EP du parc (noues) pour délester le réseau de la rue Léo Lagrange. Le réseau EP est intégré dans le thème de l'eau dans toute la traversée du parc.
Entretien des ouvrages : garantir la possibilité d'un entretien aisé	Oui : l'ensemble de l'entretien des ouvrages rentre dans le cadre du plan de gestion différencié de la commune. 4 niveaux d'entretien sont définis sur les terrains en herbe.
Tous les acteurs ainsi que les usagers : sensibilisation à une inondation temporaire	Oui : pour le gestionnaire (CROLLES) des réseaux qui entretient ses Ouvrages, noues, bassin et qui gère ses bases de données graphiques. Non pour les usagers.

L'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion pluviale afin de contribuer ensuite à la transversalité du bénéfice pour :

Biodiversité : principe de la « nature en ville » avec la mise en place d'une trame végétale de qualité	Oui : le parc avec ses thèmes et ambiances végétales participent à la gestion des eaux pluviales
Inondation liée au ruissellement : superposition d'évènements de temporalité différente	Non : Pas de zone de débordement des ouvrages en cas de forte pluie. Un travail important sur les niveaux et le modelage des terrains a permis de capter les eaux de pluies et ruissellement vers les noues. Aménagement en cohérence avec le schéma directeur communal d'eaux pluviales.
Paysage : amélioration du cadre de vie pour les habitants	Oui : C'est l'objectif premier du parc en créant un lieu de partage accessible à tous.
Changement climatique : réduction des effets de la minéralisation sur les îlots de chaleur urbain	Pas concerné : car c'est un espace naturel sur 10 hectares ou l'on retrouve : Pelouse : 2.10 ha Prairie fleurie : 1.8 ha Prairie fauchée : 1.7 ha Prairie humide : 0.3 ha Espace boisé : 3.3 ha Vergers : 1 ha
Aspect Sanitaire : adaptation des ouvrages afin d'éviter les proliférations de moustiques et notamment le moustique tigre.	Oui : La commune de CROLLES adhère à l'entente inter départementale de démoustication entente (EID).

CONCLUSION

Point positif :

Le thème de l'eau très présent dans le parc a permis de balayer un certain nombre d'aspects et notions de gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du parc.

Axes d'amélioration

L'évaluation du niveau de sécurité autour des ouvrages notamment des bassins a été revue pendant l'exécution des travaux et les dispositions prises ne facilitent pas l'entretien.

Principe de récupération des eaux de toiture



Pompe rétro: débit:
30 à 40l/mn



L'eau de récupération est stockée dans une cuve de 60M3



Schéma de collecte des eaux de l'espace Paul JARGOT

Schéma de principe de distribution de l'arrosage



Le parcours de l'eau

